

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progres.

CONDITIONS D'ABONNEMENTS : (Payable d'avance.) Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, 3 fr. 00. Abonnement à l'Album mensuel, Littéraire et Musical, 21 fr. 00. Aux deux publications réunies, 24 fr. 00. PRIX DES ANNONCES : Six lignes et au-dessus, première insertion, 2 fr. Dix lignes et au-dessus, première insertion, 2 fr. 50. Au-dessus par lignes, 2 fr. 50. Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)

TABLEAUX DE MŒURS.

LE CHOIX D'UN ÉTAT.

— Suite —

Le médecin entra. C'était un homme gros et court, à la figure couperosée, l'air jovial et sans façon, coupant d'un gros rire ses grosses paroles, tenant la pipe, armé d'éperons attachés à ses gros souliers, sur lesquels se buclaient de longues guêtres de cuir, et ressemblant bien plus à un marchand de bœufs qu'à un médecin.

— Serviteur à la compagnie, dit-il en ôtant son chapeau recouvert d'une toile cirée, et le bonnet de soie noire qu'il portait par dessous. C'est monsieur qui est indisposé, dit-il, après avoir regardé autour de lui, et en désignant M. Granpré. Nous devinons cela tout de suite, nous autres... le facies, comme dit Hypocrate.

— Mais non, c'est moi, dit Mme Granpré ; c'est moi, docteur, qui réclame vos bons soins.

— Pandon et excusez ; erreur n'est pas comble, reprit l'Esculape en guêtres. Ainsi, c'est vous madame, qui êtes indisposée ?

— Indisposé, docteur ! s'écria Mme Granpré ; je suis madame, très madame ! Voyez si je n'ai pas la fièvre ?

M. Gobard quitta le fouet qu'il tenait à la main, ôta l'un de ses gants de filocelle et prit brusquement la main de Mme Granpré.

— Nous allons voir ça ! nous allons voir ça ! — Ah ! que vous avez froid ! s'écria Mme Granpré.

— C'est que, voyez-vous, d'avoir la bride en main pendant deux heures, ça vous engourdit les doigts, eh ! eh ! — diable ! diable ! voici un pouce qui n'a rien de tranquillisant, dit-il après un moment de silence ; il faut désoblitérer promptement. Je vais vous chercher une médecine dans mes sacoches. Vous la prendrez demain ; nous vous saignerons dimanche, et lundi vous serez sur pied.

— Vous voulez donc me tuer ! s'écria la dame effrayée.

— Mais, en effet, père Gobard, reprit l'avoué en riant, ce traitement me paraît un peu fort pour une dame de la ville ?

— Ah ! lorsque je traite nos paysans, répondit le médecin de campagne, j'emploie des remèdes encore plus héroïques. J'ai saigné quatre fois, en huit jours, la femme de ce gros fermier de Tremblécourt... qui a eu ce procès dernièrement... vous savez bien ce que je veux dire, M. Roussel... A telles enseignes, ajouta le vindicatif docteur, qui avait été quelque peu vexé de l'observation faite par l'homme de loi, que vous l'avez saigné plus encore que moi, eh ! eh ! — Au surplus, si madame a horreur des remèdes héroïques, j'ai là, dans ma poche, une douzaine de pilules que je n'ai pas encore placées ; elles sont à votre service... Vous en serez contente, parole d'honneur !

— Vous, voyez mon cousin, quelle belle mission que celle de soulager l'humanité souffrante ! dit Félicie en s'adressant à son cousin.

— Je ne conteste pas cela, reprit M. Granpré. Mais je soutiendrais toujours, m'en déplaît au docteur, que la profession d'avocat doit avoir le pas.

— Sur la médecine ! s'écria le père Gobard ; vous n'y songez pas, monsieur ! Un avocat ne défend que votre fortune, en admettant qu'il la défende, tandis que le médecin défend et conserve votre santé, le premier des biens.

— Qu'avez-vous à dire à cela ? reprit Mme Granpré.

— Ce que j'ai à dire ?... Demandez à M. Roussel ; il est là fort à propos pour plaider la cause de sa profession.

M. Roussel se posa comme s'il eût été devant un tribunal et fit ce mouvement habituel à l'avocat quand, pour mieux gesticuler, il cherche à dégager ses bras des longues manchettes de sa robe, puis il débita avec emphase l'allocution suivante :

— Mes auditeurs ont des sentiments trop élevés pour ne pas apercevoir d'un seul coup-d'œil tout ce qu'il y a de sublime dans la profession des Maltesebes, des Talon, des d'Aguesseau. Être appelé à défendre le faible contre le fort, l'innocence et l'injustice contre l'oppression et le mensonge, soutenir les droits de la veuve et de l'orphelin, consacrer sa vie à un triomphe des lois et de la vérité n'est-ce pas remplir la plus belle mission qui puisse honorer le caractère et l'esprit de l'homme !

Il se baissa à l'oreille de M. Granpré.

— C'est, lui dit-il à voix basse, un fragment de mon dernier plaidoyer, à propos de votre baie, contre votre cousin Giraud.

— Je l'ai payé assez cher pour qu'il me serve deux fois, pensa M. Granpré.

— D'ailleurs, reprit M. Roussel d'un ton moins emphatique, je ne vois pas bien pourquoi le père Gobard prend fait et cause pour la Faculté, lui qui n'est qu'un officier de santé !

— Possible, reprit le père Gobard ; mais ma pratique est réelle, si mon titre n'est pas éminent ; et c'est un avantage que j'ai sur vous, M. Roussel... eh ! eh !

— Voici qui tombe dans la personnalité, fit le petit homme, et je ne souffrirai pas...

— Allons donc, allons donc vous vous plaindre, M. l'avocat... sans cause...

— Avocat sans cause ! il vous appartient bien de me donner ce nom, vil charlatan, médecin en guêtres, véritable postillon de la mort...

— Qui vaut bien la discorde en patache, reprit Gobard en s'échauffant. C'est vrai ça... il fait de la poussière avec sa carriole, et qu'est-ce qu'il apporte dedans ? le trouble, la division, la ruine pour les familles, tandis que moi, sur mon bidet, j'ai en croupe l'espérance et la consolation...

— Dégusées en émétique, en pilules et en saignées, riposta maître Roussel.

— Ah ! monsieur Gobard, se hasarda à dire Félicie, que j'ai plaisir à vous entendre parler ainsi ! A la place de mon cousin, je n'hésiterais plus à prendre l'état honorable dont vous faites si bien valoir les avantages.

— Comment, comment, monsieur songerait à se faire médecin, reprit l'officier de santé en ouvrant de grands yeux.

— Ne ferait-il pas bien ? la position de sa mère lui donnerait, en peu de temps, une superbe clientèle dans ce pays.

— Diable ! diable ! pensa le père Gobard, ce n'est plus cela... Mon aïné que je veux établir ici ! — Allez, allez, mademoiselle, reprit-il d'un ton qui sentait la palinodie, l'état de médecin sans doute est bien honorable ; mais il faut savoir de combien de peines, de fatigues, de désagréments il est entouré... Grand Dieu ! si l'on savait quel métier rude et ingrat que celui de médecin de campagne !

— Mais le bonheur d'être utile à l'humanité souffrante, M. Gobard ! reprit la jeune fille.

— Tout cela est fort beau, mademoiselle ; mais l'humanité souffrante paie, mais dans ce pays. Tous ces paysans, voyez-vous, marchent la santé comme si c'était un sac de blé, et la mort de leurs enfants les affecte quelquefois moins que celle de leur vache ou de leurs moutons !

— Merci, docteur merci de la consultation, s'écria Paul, vous m'avez guéri de l'envie d'être médecin.

— Tant mieux, monsieur, tant mieux pour vous, répondit l'officier de santé.

Il se retourna pour savoir si la malade s'était décidée à suivre sa prescription, et ne trouva plus que sa chaise longue. Au commencement de la discussion, Mme Granpré, effarouchée de tout ce bruit, et singulièrement vexée d'avoir été mise en rapport avec un pareil empirique, s'était équivé pour aller se renfermer dans sa chambre, où elle pourrait du moins se doïer tout à son aise.

— Ah ! ah ! dit le père Gobard, il paraît que cette dame ne veut pas de mes pilules... Ce sera pour un autre, reprit-il en les remettant dans sa poche. On n'a plus besoins ici de mes services ; j'ajoute-t-il, et j'ai bien l'honneur de vous saluer. J'ai six lieues encore à faire dans la journée... vous voyez que je n'ai pas le temps de m'amuser !

Il reprit son attirail de voyage et sortit comme il était entré.

— Adieu, père Gobard, lui cria M. Roussel, sans rougir ! Prenez garde que votre bidet ne prenne le mors-aux-dents... ce sera d'un mauvais augure pour vos malades, ajouta-t-il en riant bien fort de ce détestable jeu de mots.

VI.

— Oui, M. Paul, écoutez les sages conseils de votre oncle ; faites-vous avocat. Quel plus bel emploi pouvez-vous donner à vos facultés et à ces connaissances acquises au collège ? Mais, dans ce noble état, prenez toujours la conscience pour guide, et songez qu'il n'y a de réputation durable que celle qui se fonde sur l'intégrité.

M. Roussel parlait ainsi à Paul de Monville, en suivant avec lui et Félicie l'avenue du parc qui conduisait au village.

Après sa victoire sur le père, il avait pris congé de M. Granpré et de ces dames pour retourner à l'auberge, où l'attendait son cabriolet.

— J'ai bien des choses encore à vous dire, mon jeune ami, avait-il dit en s'adressant à Pécolier ; et si vous voulez me conduire un bout de chemin, j'espère vous donner des raisons telles que vous n'aurez plus aucune objection à opposer au conseil de votre oncle.

— Très volontiers, avait répondu le jeune homme ; je suis tout disposé, monsieur, à me rendre à ces bons avis, dont je vous remercie. Dans une aussi grave affaire que le choix d'un état, on ne peut s'entourer de trop de lumières. Félicie s'était mise de la partie ; elle avait aussi une course à faire du côté du village. Son cousin lui donnait le bras jusqu'à la grille. N'y aurait-il pas tout profit pour elle à s'instruire, dans cette petite promenade, des raisons déterminantes qu'un homme aussi éloquent devait employer avec Paul.

Et ces paroles avaient été prononcées en regardant sa tante, et ce regard lui avait dit : Vous quitte pour suivre l'ennemi, pour épier ses mouvements, et vous en rendre bon compte.

Elle fut aidée, dans cette nouvelle campagne,

par deux auxiliaires sur lesquels elle ne comptait pas, et dont le secours lui arriva bien à point.

Ce fut d'abord le fermier Jean-Claude qui déjà figuré dans notre récit.

Il attendait maître Roussel au passage, et Félicie vit à son air qu'il avait envie de parler à l'avoué. C'était sans doute à propos de cette contestation dont le matin même il avait été question avec la mère Picard.

— Tenez, M. Roussel, dit Félicie, en s'arrêtant et en désignant le fermier qui les suivait en tournant son chapeau entre ses mains, voici, je crois quelqu'un qui a aussi besoin de vos bons avis. Approchez, M. Claude, ajouta-t-elle en s'adressant au paysan ; que nous ne vous empêchions pas de parler à M. Roussel ; faites comme si nous n'y étions pas.

L'avoué avait fort bien, lui aussi, reconnu le fermier ; mais, en passant devant lui, il avait détourné la tête comme s'il eût voulu ajourner la conférence. Il avait déjà causé avec lui à son arrivée à Monville, et n'était pas tenté de reprendre la conversation devant témoins. Les paroles de la jeune fille le mirent dans l'impossibilité de se soustraire à cette obligation. Il s'arrêta donc aussitôt, et se retourna vers Jean-Claude, il lui dit assez brusquement :

— Il me semble que vous m'avez expliqué suffisamment votre affaire ; il me semble que ma réponse a été claire. Qu'avez-vous de plus à me demander, mon brave homme ?

— Parlez et excusez ! fit Jean-Claude ; mais, voyez-vous, M. Roussel, avant de m'engager comme cela dans un procès avec ma belle-sœur, j'ai besoin d'être sûr... mais là... bien sûr de mon bon droit.

— Comment ! s'écria Félicie, vous vous êtes décidé à plaider contre votre belle sœur !

— Excusez donc, mademoiselle, répondit le fermier, voilà l'oracle !

— Et il montra M. Roussel.

— Ma belle-sœur ne veut pas entendre raison ; ça ne peut pas durer plus longtemps, et monsieur, qui s'y connaît et qui est payé pour ça, m'a dit : Plaidez pour en finir !

— Eh bien ! oui, je l'ai dit, répondit M. Roussel avec une impatience mal contenue, parce que je pense que le bon droit est pour vous !

— Eh bien ! oui, reprit le fermier, mais je veux être bien sûr que vous avez raison de penser cela, et j'éprouve le besoin de vous redire... — Quoi ? les détails de votre différend, s'écria l'avoué en éclatant, vous me les redirez jusqu'à demain qu'il n'en serait ni plus ni moins... d'ailleurs, je n'ai pas le temps de rester là, moi ; on m'attend, et il faut... — Ah ! monsieur Roussel, dit Félicie en l'interrompant, rappelez-vous donc ce que vous nous avez dit des sacrifices qu'on doit s'imposer pour arriver à la connaissance de la vérité !

— Voilà ce que c'est, reprit le fermier en voyant que l'avoué se résignait à l'entendre. Imaginez-vous que j'avais vendu à défaut mon frère, il y a deux ans, un champ qu'il devait me payer à la saint Martin dernière, sous peine d'annulation du contrat. Le payeur cher homme vint à mourir. Sa venue ne m'a pas payé à l'époque fixée... Comme elle était dans l'embaras à ce moment-là, je n'ai pas voulu le chagriner... Mais les terres ont augmenté de valeur depuis ce temps-là... et je demande maintenant, qu'elle me rende mon champ ou qu'elle me donne un meilleur prix !

Jean Claude achevait à peine d'expliquer son affaire qu'un vit accourir la mère Picard. Elle eût bientôt rejoint le groupe des causeurs, et s'approchant d'un air empressé :

— Ah ! monsieur l'avocat, dit-elle en s'adressant à M. Roussel, c'est après vous que je courrais. Je suis bien heureuse de vous avoir rejoint au moment où Jean Claude vous consulte sans doute au sujet de notre affaire... Vous savez bien, c'est moi qui suis allée, l'autre jour, pour vous consulter aussi... Je n'ai pas oublié votre réponse, et vous allez faire entendre raison, n'est-ce pas, à mon beau-frère ?

— Ah ! diable ! je suis entré, pensa l'avoué en reconnaissant la fermière.

— Monsieur l'avocat me paraît fort mal à son aise, dit Paul à l'oreille de sa cousine.

— Tenez, maître Roussel, reprit Jean-Claude, voilà celle avec qui j'ai des difficultés. Faites valoir mon bon droit.

— Ton bon droit ! fit la fermière. Avant-hier M. Roussel me disait que tu avais tort et qu'il répondait de ma cause...

— Lui ! s'écria le fermier. Il m'a conseillé ce matin de plaider contre toi !

— Voilà qui est plaisant ! dit Paul en riant.

— J'avoue, reprit maître Roussel en faisant tête à l'orange avec un aplomb superbe, que vos moyens de défense me paraissent fondés, mais depuis que j'ai entendu M. Jean Claude.

— Ainsi vous trouvez bien qu'il dépoùille la veuve de son frère dit la fermière.

— Pas du tout, répondit l'avoué.

— Par ainsi, vous croyez que je perdrai ? insistait le fermier.

— Je ne dis pas cela... ; mais cette affaire est fort compliquée...

— Monsieur Roussel, reprit Félicie, et cette certitude qui, distez-vous, éclairait et guidait tou-

jours la conscience du jurisconsulte !

— Certainement, je l'ai dit et je le dis encore et si ces braves gens veulent venir me chercher dans mon cabinet, je trouverai moyen d'arranger leur affaire... Mais désolé de ne pouvoir continuer la consultation. l'heure me presse... ou m'attend. Adieu, mon cher collègue, j'ajoute-t-il en s'adressant à Paul, persistez dans vos louables intentions et soyez avocat ! Mademoiselle recevez mes hommages !

Et il s'éloigna au pas accéléré.

— Eh bien, plaidez-vous ? dit Félicie en s'adressant au fermier, et à la fermière quand l'avoué eût disparu.

— Ah ça, mais je tombe de mon haut, dit l'homme.

— Je n'en reviens pas ! reprit la femme.

— Vous voilà tous deux bien fachés contre lui, n'est-ce pas ? dit la jeune fille, que voulez-vous ! Il fait son métier : il est de ceux qui divisent pour régner, et font leurs propres affaires en délaissant celles des autres. A ces gens-là il faut opposer l'union, car il n'y a que l'union qui puisse donner la force de leur résister... Votre vengeance est entre vos mains... Approchez-vous pour le punir.

Et avec une grâce charmante, elle prit la main de la mère Picard, qu'elle présenta à Jean-Claude.

— Jean-Claude, dit celle-ci, est-ce que tu aurais le cœur de donner un démenti à cette chère demoiselle ?

— Moi ! je passerai par tout ce qu'elle voudra, répondit Jean-Claude en avançant sa main.

— Eh bien ! touche là, mon frère et au diable les avocats !

Les deux mains se réunirent et se pressèrent avec cordialité.

— Tout est fini, et pour être plus sûrs que ça ne recommencera pas, rapportons-nous-en à la décision de Mlle Félicie, dit la mère Picard.

— Je ne veux pas d'autre arbitrage que le sien, s'écria Jean-Claude.

— J'accepte, dit Félicie, et c'est au milieu du champ, sujet de la contestation, que je veux prononcer ma sentence.

— Je m'y résigne d'avance, reprit le fermier.

— Moi, je l'exécuteur comme ai tous les tribunaux du monde y eussent passé ; ajouta la fermière.

— Eh bien ! demain, si vous voulez, reprit la jeune fille, nous partirons de bonne heure, et je vous répond qu'en revenant, vous ne vous repentirez, ni l'un ni l'autre, de n'avoir pris pour juge.

Allons, venez, sœur, fit le fermier en pressant son bras à la fermière ; à demain, ma bonne demoiselle, je crois plus en vous qu'au code, et vous en savez plus avec votre bon sens que tous les avocats avec leur fatras !

— Il a raison, Jean-Claude ! ajouta la fermière, et je ne connais que madame qui soit d'aussi bon conseil que vous ! aussi celui qui aura le bonheur d'être votre mari, ne fera pas un mauvais marché... Il sera bien sûr d'avoir avec lui la sagesse et la raison !

— Merci, mes amis, merci et à demain ! Ils s'éloignèrent, et la jeune fille, les yeux brillants d'un doux joie, les regards cheminant côté à côté, causant comme de bons parents, comme de bons amis, qui ne songent plus à mettre entre eux la procédure et les avoués.

Elle se retourna vers Paul.

Celui-ci, pour qui les paroles de la fermière n'avaient pas été perdues, semblait réfléchir profondément, et regardait sa cousine avec l'air du plus tendre intérêt.

— A quoi donc pensez-vous ? lui dit-elle.

— Vous êtes le meilleur juge de paix que je connaisse, dit-il sans lui répondre.

— Vous ne m'en voulez pas, n'est-ce pas, reprit-elle avec un sourire malin, quoique vous deviez être avocat !

— Moi ! jamais, j'en fais le serment. Mais enfin, reprit-il après un moment de silence, si je ne suis pas médecin, si je ne suis pas avocat, qu'est-ce que je fais ? Vous, Félicie, qui êtes de si bon conseil pour les autres, comme le disait cette femme tout à l'heure, ne voulez-vous pas aussi me donner quelque bon avis ?

— Comment ! répondit-elle, je ne vous ai pas encore dit ce que je pensais à ce sujet !

— Chacun ici, excepté vous cousine, m'a montré une route différente à suivre.

— C'est qu'apparemment, répondit-elle avec une naïveté charmante, j'ai craint d'être trompé par le conseil de Paul, en disant que je suis la seule qui n'ait pas cherché à fixer vos irrésolutions... Je vois venir quelqu'un qui, lui aussi, n'a pas encore dit son mot au sujet du parti que vous devez prendre.

— Un soldat ! dit Paul en regardant du côté que sa cousine lui indiquait, un Hussard !... Eh ! c'est mon vieux Valentin.

— Pour célébrer votre retour, il a repris l'uniforme de son ancien régiment, dit Félicie.

Et elle se prépara à soutenir une nouvelle bataille, car elle se douta tout de suite du véritable motif de cette métamorphose du vieux serviteur.

— Parbleu, je lui suis gré de l'attention, s'écria la jeune femme. Le voilà, ma foi, équipé comme s'il allait entrer en campagne ! Le dol-

man à tresses d'or, le colback, le sabre, la sabretache, rien n'y manque. Voyez donc, ma cousine, il s'est rajouté sous le harnais militaire... et marche en tendant le jarret, comme s'il n'avait que vingt ans. N'est-il pas superbe avec cet habit-là ?

— Oui, superbe, en effet, répondit Félicie en déguisant son inquiétude.

Elle sentait qu'elle allait avoir affaire à un ennemi qui aurait des intelligences dans la place.

M. J. BRISSET.

(A continuer.)

FAITS DIVERS.

— On vient de découvrir à Rome, un tableau de Michel-Ange et un tableau de Raphaël : le premier représente la mise au tombeau du Christ ; l'autre est un portrait du célèbre cardinal del Monte, portrait qui ressemble exactement à celui que Raphaël a fait du même Cardinal dans la peinture à fresque du Vatican, qui représente l'insitution du droit canon.

« Les deux toiles ont été achetées parmi de vieux tableaux : celle de Michel-Ange, par M. Mac-Caul, jeune peintre écossais ; celle de Raphaël, par M. Cardeni, marchand d'objets d'art. Au dos du cadre de l'œuvre de Buonotti se trouve une petite plaque en ferblanc, où sont empreintes les armoiries de la famille Farnèse. »

— On écrit de Foix (Ariège) : « Dernièrement la voiture de Carcassonne à Foix apporta dans notre ville deux religieuses, sœur Reine et sœur Héroïse. Elles prirent une chambre dans l'Hôtel-des-Voyageurs, et quand elles se furent un peu remises de la fatigue du voyage, elles sortirent et se firent conduire à la pension Sainte-Marthe, qui est tenue par des sœurs de Novers. Reçues par Mme la supérieure, elles dirent qu'elles appartenaient à un couvent situé au pied des Alpes, et que le but de leur mission était de faire une quête destinée à réparer les dégâts qu'un incendie récent avait occasionnés à leur maison. La supérieure leur permit de faire un appel à la charité de ses élèves, et de faire passer aux sœurs le résultat de cette quête.

« Les jours suivants, les religieuses, toujours revêtues du costume de rigueur, visitèrent les personnes les plus charitables de notre ville, et non sans recevoir quelques argent. Elles allèrent chez le curé, qui ne voulut pas rester en arrière et qui, du haut de la chaire, excita ses paroissiens à l'aurore pieuse pour laquelle on l'avait sollicité. Les religieuses assistaient à ce sermon. Chaque jour elles entendaient la messe, et demeuraient dans l'église tout le temps qu'elles n'employaient pas à quêter.

« Parmi les visites qu'elles prodiguèrent aux habitants de Foix, celle qu'elles firent à Mme J... femme d'un avocat, mérite une mention particulière. Elles demandèrent à cette dame combien elle avait d'enfants. « J'en ai quatre, deux garçons et deux filles. — Ah ! Madame, ce que vous pouvez faire de mieux, c'est de nous confier votre fille aînée ; elle a dix-sept ans, elle pourra entrer comme novice dans notre couvent. — Mes chères sœurs, leur répondit la dame étonnée, il faut que j'en parle à mon mari. — Et vos fils, faites-les missionnaires ; ce sont les plus belles fonctions qu'un homme puisse remplir. » Les religieuses sortirent après ces singulières exhortations, Mme J... fit part de tout cela à son mari, qui ne fut pas d'avis de suivre de tels conseils. Deux jours après, les religieuses annoncèrent leur départ ; avant de se séparer d'elles, le curé les invita à dîner, et réunit tous les ecclésiastiques de la ville. Le lendemain, la voiture de Toulouse emportait les deux religieuses.

« Ce même jour, un prêtre disait à quelqu'un qui lui parlait de ce diner : Il a bien été ; mais une chose m'inquiète... Et quoi ? — Ces religieuses ne sont pas des femmes. — Comment ! — J'étais à côté de l'une d'elles, et j'ai trouvé qu'elle mangeait beaucoup et buvait passablement. » Ce digne prêtre avait raison. On vient d'arrêter nos deux religieuses à Saint-Gaudens, où elles quittaient après avoir ramassé de l'argent à Pamiers et à Saverdun. Ces prétendues religieuses étaient des forçats évadés du bagne de Toulon. Ils avaient su tromper tout le monde ; mais un excès de curiosité d'une servante de l'hôtel où ils étaient descendus à Saint-Gaudens fit connaître que les sœurs étaient de forts méchants frères. »

— On lit dans le Censeur de Lyon : « Une jeune fille qui avait été séduite, puis délaissée, vient de se donner la mort... Elle était ouvrière en gilets chez M. M... Au moment d'accomplir son sinistre projet, elle a écrit à sa sœur la lettre suivante :

« Ma bonne sœur,

« Voyant ma santé s'altérer de jour en jour et étant abandonnée de celui dont la présence seule faisait mon bonheur, déchirée par des remords, abîmée par le chagrin, je n'ai pu surmonter tout cela ; je me suis donnée la mort. Je l'ai suppli-

ne te lamente pas, ne pleure pas ma mort, car tu pleureras mon bonheur. Ne suis-je pas plus heureusement que toi ? Tu as peut-être un grand nombre d'années à vivre, et pour moi les maux sont finis. — Je te laisse ce que je possède, comme je te l'ai promis. Tu trouveras un testament chez moi. Je te recommande d'être exacte dans tout ce que je te recommande.

Ta Sœur, C. M. S.

Cette lettre, écrite avec le plus grand calme dans un état suprême, dans laquelle on ne trouve pas une plainte de la victime contre son bourreau, et où l'on admire la résignation et la pureté des sentiments, cette lettre est une preuve de la grandeur d'âme de cette pauvre fille. Elle eût été si digne d'être heureuse ! Et cependant elle expie par la mort la faute de s'être laissé tromper par un homme qui, loin de lui tenir compte de son sacrifice l'a arcabée de son dédain et a cherché à la rendre méprisante. C'est une grande leçon pour les jeunes filles du peuple et pour les parents qui ne surveillent pas leurs enfants.

—Un homme de lettres trop peu connu faisait, depuis quelque temps, la cour à la femme d'un épiciers. Il achetait des denrées coloniales au mari ; il glissait des poulets poétiques à la femme. Mais le consommateur et amant vit un jour arriver un quart de gruyère enveloppé dans un de ses madrigaux, une livre de café vêtue de son meilleur sonnet, et un livre de sucre roulée dans sa dernière idylle amoureuxse. A cette envoi, l'épiciers joignait le billet suivant :

Monsieur, Vous voulez me donner des cornes et vous ne m'avez donné que des cornets...

—Ce que l'on avait toujours redouté pour les télégraphes électriques vient de se réaliser en Angleterre. Les communications par le télégraphe électrique, entre Londres et Portsmouth, sont en ce moment interrompues. Pendant l'orage qui a assailli samedi la capitale, le tonnerre est tombé à plusieurs reprises sur les fils conducteurs et les a entièrement brisés. A Forest-ham, le choc a été si violent que les poteaux qui supportaient le télégraphe ont été renversés. A la station de Gosport, l'aiguille a joué toute la nuit, comme si l'on eût fait des communications, et l'appareil pour recueillir les signes est complètement dérangé. Il est fort heureux que ces effets se soient produits durant la nuit, car si quelqu'un se fut trouvé dans la pièce où aboutit le télégraphe, il eût été inévitablement foudroyé.

PUISSANCE DE L'ELECTRICITÉ. — Un fait qui atteste la puissance de l'électricité et la bizarrerie de ses effets, c'est passé jeudi dernier à Ourville (Seine-Inférieure). Il était trois heures du matin, le ciel était chargé de nuages, et le tonnerre grondait par intervalles à une distance très-rapprochée de la terre au dessus de la maison appartenant à M. Drouet. Cet état menaçant du ciel donnait des craintes, on se tint sur la qui vive ! cependant l'orage se dissipa après un peu de pluie, et tout rentra dans l'ordre ; mais au moment où on s'y attendait le moins, on vit tout à coup un nombre considérable de corbeilles tomber des hauts des arbres, où elles avaient leurs nids ; la terre en était jonchée, il en a été ramassé plus de deux cents au pied des arbres, et un grand nombre est resté dans les branches. Il est à croire que ces oiseaux auront été asphyxiés par l'effet du fluide.

CANARD. — Aux Américains le pompon pour la confection du canard ! Un journal américain, le Boston Herald, raconte que la chair d'a été si intense, qu'on a fait cuire au soleil deux paires de soles ; cuites à point, elles ont été mangées par des amateurs. Il n'a pas fallu plus d'une demi-heure pour cette cuisson.

LA LITTÉRATURE DU JOUR.

Un de nos blue-stocking les moins célèbres a l'intention de léguer ses bas à sa fille, et met tout en œuvre pour les lui faire porter dignement. Lectures, leçons, conseils, études de la nature, elle ne néglige rien pour lui inspirer l'amour de la littérature. Mais la jeune personne qui n'a, il est vrai, que seize ans, répond médiocrement aux vœux dont elle est l'objet, et n'avait jusqu'ici manifesté des goûts tant soit peu littéraires, que par sa répugnance à lire les productions maternelles.

La semaine dernière enfin, Ondine (c'est le nom de la jeune demoiselle) se jeta rougissante dans les bras de sa mère et lui dit : — Tu n'es pas, je fais un roman. — Ravissement du bas-bleu qui rougit, son gonflement en larmes, tout était grand son orgueil d'avoir déteint sur sa fille. — Vite, conte-moi ton sujet, dit-elle.

— Ernest aime... Adeline, continua Ondine, Adeline aime Ernest ; mais leurs parents s'opposent à leur union, sous prétexte qu'Ernest n'a pas de fortune.

— Très-bien, ma fille, tu continueras la gloire de ta mère ; ce sujet n'est pas neuf, mais une plume habile peut en tirer un grand parti.

— Le donjon seul m'embarme ; Ernest a proposé à Ondine de l'enlever, et je ne sais si, en fille bien élevée, Ondine doit y consentir. — Cela ne me paraît pas moral.

— Il s'agit bien de morale dans un roman ; et d'ailleurs qu'est-ce que la morale ? une chose ou convention qui varie selon les temps et les lieux ; vérité en deça de l'Océan, mensonge au-delà. Pourvu que le cœur soit satisfait, tout le monde doit être content. — Que ton héros fasse quelques difficultés, mais qu'elle se laisse enlever... Enlève, enlève... Tu diras dans ta préface que ta mère t'en a donné l'autorisation. Le lendemain matin, Mme... cherchait vainement sa fille par toute la maison. Profitant des conseils maternels, et persuadée que la société doit être l'image de la littérature, Mlle.

Ondine était partie avec un jeune musicien que ses parents refusaient de lui donner pour époux. Heureusement le galant est un galant homme, et un mariage légal réparera bientôt l'étourderie de Mlle. Ondine...

C'est ainsi que finit le premier et dernier roman de cette jeune demoiselle qui, pour des motifs que tout le monde appréciera, désire autant que possible garder l'anonymat.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 22 SEPTEMBRE, 1846.

Extra d'Hier.

NOUVELLES D'EUROPE.



ARRIVÉE DU CAMBRIA.

La maille anglaise du 4 septembre est arrivée en cette ville hier matin. Les nouvelles les plus importantes pour nous sont celles qui concernent les récoltes en Europe. On trouvera plus bas des détails à ce sujet du plus grand intérêt pour nos cultivateurs.

Le nouveau gouvernement, lord Elgin, doit partir au commencement d'octobre suivant quelques jours ; d'autres disent au commencement de novembre.

Les chambres Françaises ont été ouvertes le 17 août avec les formalités ordinaires. Louis-Philippe et la politique de M. Guizot triomphent.

La souscription pour M. Cobden s'élève déjà à £70,000.

PROROGATION DU PARLEMENT ANGLAIS.

La prorogation du parlement anglais a eu lieu, vendredi 28 août, par commissaires. Le chancelier, lord Cottenham, ayant de prendre place sur le banc de la droite, a annoncé que la reine avait nommé deux commissions, l'une pour la sanction royale à plusieurs bills et l'autre pour la prorogation de la législature. Puis, il s'est assis au dessous du trône, avec le marquis de Lansdowne, le comte Spencer, le comte Minto et lord Campbell, lords-commissaires.

Sur l'invitation de sir Auguste Clifford, huissier de la verge noire, le président et plusieurs membres des communes ont paru à la barre de la chambre des lords ; et, la sanction royale ayant été donnée à un certain nombre des bills, le lord-chancelier a prononcé le discours de clôture.

On y exprime d'abord la reconnaissance de la reine pour le patriotisme que le parlement a mis à remplir ses devoirs dans cette session longue et difficile. Ca été, en effet, l'une des plus laborieuses et des plus longues qu'il ait tenues depuis bien des années. Le nombre des bills votés ne s'élève pas, dit-on, à moins de 570, et pourtant la réforme douanière de sir Robert Peel a occupé la chambre des communes pendant près de six semaines. Le gouvernement envisage avec satisfaction les résultats plus ou moins probables de cette réforme.

"S. M. espère, a dit le lord-chancelier, que vous serez récompensés de votre zèle par le spectacle des heureux résultats des mesures sanctionnées par elle pour l'adoucissement actuel et la suppression définitive des droits protecteurs sur le blé et le sucre.

"La reine a l'espoir fondé que l'admission plus libre des produits des pays étrangers, dans le marché anglais, augmentera le confort et améliorera la condition de la grande masse du peuple."

On se félicite ensuite de l'amiable solution du différend qui s'était élevé entre l'Angleterre et les Etats-Unis relativement à l'Orégon, et de l'heureuse issue de la guerre dans l'Inde, où toutes les possessions anglaises jouissent d'une tranquillité parfaite ; on s'applaudit, en outre, de recevoir de toutes les puissances étrangères "les plus fortes assurances de leur désir de cultiver des relations amicales avec la grande Bretagne ;" mais pas un mot spécial de la France, qui toutefois lui méritait bien pour la déférence de son gouvernement aux vœux de ses voisins.

Après avoir remercié les communes d'avoir consenti à augmenter le budget de la marine et de la guerre, et de leur sollicitude à maintenir le crédit public, le lord-chancelier a ajouté :

"S. M. déplore que la récolte des pommes de terre ait manqué de nouveau à un degré plus fort, et qu'il en doive résulter un déficit sérieux dans la quantité d'un si important objet de consommation, S. M. a sanctionné confaiblement les mesures grâce auxquelles cette calamité pourra être mitigée dans la partie du royaume où la culture de la pomme de terre a jusqu'ici servi principalement à alimenter les populations.

"La reine a vu avec plaisir que le nombre des crimes et des violences a diminué considérablement dans les comtés de l'Irlande où il y avait eu le plus de désordres.

"S. M. a la certitude qu'en rentrant dans vos divers comtés vous verrez partout dominer l'esprit de dévouement. Le développement des travaux d'amélioration a augmenté la demande des bras, et la tranquillité du pays a favorisé les élan de l'industrie dans toutes ses branches.

"La reine espère qu'en combinant la prudence avec l'activité, et une obéissance spontanée à la

loi avec le désir du progrès social, son peuple, grâce à la faveur divine, jouira pleinement de tous les avantages de la paix."

Ce discours terminé, le lord chancelier, au nom et par l'ordre de la reine, a déclaré le parlement prorogé au 4 novembre.

Avant cette clôture, une conversation sur l'Irlande avait eu lieu, à la chambre-haute entre le comte de Roden et lord Clarendon. Le premier a mis en relief l'insuffisance des secours demandés par le gouvernement, et le second a promis que ce sujet préoccuperait constamment le cabinet. Toutefois celui-ci paraît compter exclusivement sur les propriétaires irlandais, auxquels lord Clarendon a fait un appel pressant. Y répondront-ils ?

CHAMBRE DES COMMUNES. Séance du 24 Août.

Lord G. Bentinck appelle l'attention de la Chambre sur l'état actuel des intérêts anglais dans le Mexique, par suite de la guerre de ce pays avec les Etats-Unis. Le noble lord signale l'esprit d'agrandissement qui domine le gouvernement des Etats-Unis et il ne doute pas que le Mexique n'éprouve le sort du Texas, si l'Angleterre n'intervient pas. Attendra-t-elle que le Mexique et la Californie soient annexés ? Il demande à connaître le résultat de la médiation offerte par l'Angleterre à l'Amérique et démontre la nécessité de rassurer les possessions occidentales de l'Inde et de surveiller les usurpations successives des Etats-Unis qui veulent accroître à l'infini le nombre des étoiles qui brillent sur leur étendard.

Lord Palmerston ne croit pas que le Mexique soit annexé aux Etats-Unis et il convient que cette annexion, si elle avait lieu, serait préjudiciable aux intérêts anglais. Le gouvernement de sir Robert Peel, dit lord Palmerston, a offert la médiation anglaise ; mais la question de l'Orégon étant survenue, cette offre est restée sans réponse. Mais, après la signature du traité, le gouvernement a donné des instructions à M. Pakubani et l'offre de la médiation a été renouvelée dans des termes tels que les Etats-Unis ne pourront se dispenser de donner une réponse. Une offre correspondante a été faite au gouvernement de Mexico. Lord Palmerston, dans le cours de son discours a fait entendre les paroles suivantes qui sont en opposition avec le caractère belliqueux qu'il avait montré lorsqu'il était précédemment au pouvoir. "Le paix du monde sera garantie d'une manière plus certaine par l'extension du commerce qui ne pouvait manquer de prendre un développement immense sous l'empire des principes de la liberté commerciale."

Séance du 25 août.

M. Dillon Browne appelle l'attention de la chambre sur la misère qui existe dans le comté de Mayo (Irlande). La récolte des pommes de terre y a été entièrement manquée, 42,000 personnes souffrent de la famine et un grand nombre sont dans la misère la plus affreuse.

Sir P. Norreys confirme les renseignements donnés par M. Browne.

M. O'Connor annonce qu'une pareille détresse existe dans les comtés de Roscommon, Galway et autres.

M. Labouchere assure la chambre que le gouvernement s'occupe avec sollicitude de la détresse de l'Irlande. Les mesures présentées par le nouveau ministère et adoptées par la chambre apporeraient quelque remède aux maux signalés ; mais qu'il resterait encore beaucoup à faire ; que le Lord Lieutenant d'Irlande et le gouvernement feraient tout ce qui était en leur pouvoir pour parer les calamités signalées de toutes parts en Irlande.

NOUVELLES DE L'INDE.

Les dernières nouvelles sont ; de Calcutta, du 3 juillet ; de Madras, du 10 juillet ; et de Chine, du 25 juin. Le Punjab était tranquille, mais à en juger par l'attitude turbulente des chefs Sikhs, on doit s'attendre à quelque mouvement, aussitôt que les troupes anglaises auront quitté Lahore.

Le Delhi Gazette, du 24 juin, dit qu'un ambassadeur du roi de Perse était arrivé à Caboul. L'objet de sa mission était d'engager les fidèles de l'Aïghianistan à déclarer la guerre aux anglais, son maître offrant de supporter toutes les dépenses. Plusieurs chefs sont entrés dans ses vues ; mais d'autres, qui redoutent cette guerre, se sont abstenus.

Le Scinde est tranquille, mais le choléra n'a point encore cessé ses ravages.

En Chine, les autorités anglaises n'avaient point encore remis Chusan, conformément aux termes du traité. La populace chinoise avait classé les résidents étrangers de la ville de Fou-chou-Fou. Jusqu'ici les violences du peuple ne s'étaient pas montrées hors de Canton.

A Calcutta règne une crise commerciale que l'on dit plus forte que toutes celles que la capitale de l'Inde anglaise a eues à traverser jusqu'à présent. La banque du Bengale a porté le tant de l'escompte à 12p. 100. Des plaintes nombreuses s'élèvent contre l'administration de cette banque et contre le gouvernement en général, qu'on accuse d'avoir, par différentes mesures intempestives, arrêté l'affluence du numéraire de l'Europe.

RÉCOLTE DE 1846.

France, 1 Septembre.

La saison s'avance ; la récolte est faite partout, et partout elle n'est rien moins que satisfaisante. Le blé est le seul grain qui ait un peu réussi, et cependant sa quantité est encore au dessous de celle d'une année moyenne. Le seigle, dont certaines populations se servent pour faire du pain, a manqué dans presque tous les départements. On ne peut déjà plus s'en procurer sur les marchés, et celui de 1845, bientôt épuisé, est à un prix exorbitant.

Les pommes de terre, qui ne produisent l'an dernier que le tiers au plus d'une récolte ordinaire, ont produit moins encore cette année, vu la sécheresse et de plus, quoiqu'il en soit dit plusieurs journaux, dans beaucoup de contrées, elle est attaquée de nouveau par la maladie que nous avons déjà signalée. Dans le midi, en Bretagne et en Normandie, le mal sévit d'une manière alarmante. Dans les environs du Havre tous les champs sont ravagés ; dans le Boenge, on évalue déjà la perte à la moitié de la récolte ; il en est à peu près de même à Landernau, comme le fait observer le président du comice agricole de cette contrée, dans une lettre adressée à M. Payen.

Quant au maïs, qui avait donné jusqu'à ce jour quelque espérance, on peut malheureusement se convaincre qu'il n'offrirait aucune espèce de compensation au déficit des divers grains qui servent à l'alimentation. La sécheresse lui a été on ne peut plus pernicieuse. Il en est de même des châtaignes, autre fruit nutritif qui remplace sur plusieurs points le blé et la pomme de terre.

L'orge et l'avoine n'offrent non plus aucune ressource, et leur cherté produira nécessairement une réaction fatale.

Enfin, les légumes secs ne donnent qu'une très faible récolte. Ils sont à des prix tels qu'on ne se souvient pas d'avoir vu à Paris une cherté pareille. L'ouvrier ne peut plus aller au marché ou à la boucherie que le jour de la paie. Quant au pain, il hausse chaque semaine ; le blé a augmenté cette semaine de 75 c. à 1 fr. l'hectolitre et demi ; il est donc probable que le pain n'en restera pas au taux où il est fixé ; on va même jusqu'à dire, parmi les gens compétents, qu'il ne coûtera pas moins de 50 et 60 c. le kilogramme ce hiver. Ces appréhensions ne sont que trop fondées.

Dans plusieurs départements de l'Est on redoute déjà la disette ; et l'on a vu quel élan populaire

cette appréhension a causé dans plusieurs localités. Le commerce français, justement alarmé à la pensée d'une disette qui pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences, a adressé de nombreuses demandes à l'étranger ; mais les autres contrées de l'Europe ne sont pas mieux partagées que nous, si ce n'est la Belgique, à qui une multitude de pauvres ne permet guère l'exportation. L'Angleterre doit songer à l'Irlande et à ses habitants du Nord.

Pour les vastes provinces de la mer Noire qui approvisionnent d'ordinaire la Provence et la Gascogne, elles n'ont pas à se louer de leur récolte, nous l'avons déjà dit, non plus que l'Italie, où la sécheresse, qui a duré quatre mois, a produit les effets les plus déplorable. Les habitants de plusieurs villages des environs de Naples se sont trouvés dans la cruelle nécessité d'abandonner le lieu natal, faute d'eau. Les moulins ne marchent plus, et les animaux manquent de fourrages.

Le prix du pain a baissé en Prusse ; Amsterdam, Rotterdam et Hambourg se trouvent dans la même situation.

L'Afrique, loin de pouvoir nous secourir, est dans une situation telle, que les maisons les plus importantes d'Alger pour le commerce des grains ont expédié des demandes à Marseille, à Livourne et à Gènes, pour tirer de ces villes la quantité de céréales nécessaires aux Arabes.

En Egypte, les crues de la disette ne sont pas moins fortes qu'en Europe. Les grains sont à un prix si élevé à Alexandrie qu'on y réclame à grands cris la fermeture des ports pour la sortie. On dit même que le pacha a déjà ordonné cette mesure. Il y a donc plus que l'Amérique qui puisse nous laisser quelque espoir ; on ne connaît pas encore l'état de sa récolte.

ITALIE.

De nouvelles députations se sont rendues à Rome pour déposer au pied du Pape Pie IX l'hommage du respectueux dévouement des villes qui les avaient investies de cette mission si précieuse. On cite entre autres les députations de Bagnoreca, de Césène Ceceano et de Terracine. Le nouveau chef de l'Eglise les a reçues avec une bonté vraiment touchante ; à l'expression de leurs sentiments d'allégeance, de fidélité et de vénération, il a fait des réponses qui ont pénétré tous les cœurs.

Il en est de même dans les audiences que Sa Sainteté accorde fréquemment. Les sujets des états pontificaux sont heurés du souverain bien-nime que le ciel a placé à leur tête, et qui ne cesse de répondre à leurs desirs, de justifier leurs espérances.

On en cite de nouveaux exemples. Nous avons dit qu'une souscription avait été ouverte en faveur des amis des dévotés moyens d'existence. Déjà de nombreuses sommes avaient été recueillies, lorsque le pape fit venir Mgr Marini, gouverneur de Rome, et lui demanda avec inquiétude quel était l'objet de cette souscription. Le gouverneur répondit qu'il s'occupait au sous-criprieur un but politique dangereux, mais il ne voulait pas donner d'avis. Le Saint-Père répondit qu'il s'avisait. Mgr Marini revint peu après. "J'ai pris mon parti, lui dit le pape ; donnez-moi la liste." Puis il signa 100 scudi pour la famille Marini, 16 pour Mgr Marini, et ordonna de faire circuler la liste dans les principales maisons de Rome.

D'autres traits de sensibilité et de délicatesse achèvent de gagner tous les cœurs à Pie IX, qui édifie tout le monde par sa piété et la modestie de ses habitudes. Entre autres réformes qu'il a faites dans sa maison, on cite celle de sa table. "Quand j'étais évêque, a-t-il dit à son majordome, je dépensais unécu par jour ; lorsque je fus fait cardinal, je dépensais un écu et demi ; maintenant que je suis pape, vous ne dépensez pas deux écus."

Aussi ne sort-il jamais, soit qu'il aille à quelque cérémonie ou à la promenade, que la foule ne se précipite sur son passage en criant toujours avec le même enthousiasme : Viva el nostro papa Pio nono ! Viva el padre del popolo !

Il vient d'être arrêté par le Saint-Siège que l'Orégon (Amérique du Nord) formera sept diocèses ; mais provisoirement trois prélats seulement gouverneront le territoire. Mgr Blanchet est institué archevêque ; M. l'abbé Blanchet, son frère, et le grand-vicaire du prélat sont nommés évêques.

Nous ne saurions passer sous silence le banquet donné à Paris par la société des libres échangistes à Richard Cobden. Le chef de la Ligue a été accueilli avec des sympathies qu'il a pleinement justifiées.

Les dernières nouvelles de l'Algérie publiées par le gouvernement attestent les progrès et l'affermissement de notre domination sur les tribus arabes châtées ou spontanément soumises. Une lettre publiée par un journal donne en outre sur la situation d'Abd-el-Kader des détails qui ne sont point encore devenus officiels. A en croire ces renseignements, l'ex-émir aurait repris sur la frontière du Maroc la position qu'il occupait avant la dernière campagne ; il aurait même fait pour s'emparer d'Ouchla une tentative qui aurait été énergiquement repoussée ; nous ne pouvons manquer d'avoir promptement sur tout cela des renseignements officiels.

Depuis quelques temps, l'attention s'est reportée sur les événements de Tahiti. Diverses correspondances ont parlé d'une tentative faite par nos troupes sur l'île d'Hualahué, où s'est retirée la reine Pomaré, tentative dont les résultats n'auraient pas été à notre avantage et à la suite de laquelle la sécurité de nos établissements aurait été compromise. Le gouvernement s'est efforcé de rassurer sur ce dernier point l'opinion publique et les familles intéressées.

On dit qu'en Espagne la question du mariage a fait un pas. Le gouvernement se serait prononcé pour un prétendant national et aurait fait choix de l'Infant Don Francisco de Assis, mais cette nouvelle n'a encore rien d'officiel.

En Portugal, un nouveau mouvement Migueliste a éclaté et pour le réprimer le gouvernement n'a que l'armée, complètement débarrassée aux Cabral. Cette situation est pleine d'embaras et de périls. On annonçait il y a quelques jours que Don Miguel avait quitté l'Italie pour se joindre à ses partisans, mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée. L'agitation causée en Allemagne par l'affaire des duchés ne se calme pas. Les états de Holstein se sont dissous spontanément, en recommandant à la diète germanique la cause de leur indépendance.

— Les nouvelles qui arrivent de tous les districts de l'Irlande annoncent que la récolte des pommes de terre est perdue toute entière. Il y a à peine dans tout le pays un endroit où les habitants aient de quoi aller jusqu'à la Noël, et, dans la plupart des localités, la petite partie de la récolte bonifiée pour la consommation ne pourra pas mener plus loin que le milieu de novembre. Le comté de Cork paraît être dans un état plus précaire que tous les autres comtés ; car on dit déjà que des districts entiers sont en proie à la famine. Il y a eu à Skibbereen, Malloy, Middleton et dans d'autres villes, des meetings pour aviser aux moyens de venir au secours du peuple. Le Cork Examiner appelle l'attention sur ces nouvelles qui sont on ne peut plus décourageantes.

— La Gazette Officielle de Londres du 19, contient deux nominations faites par la reine, celle du marquis de Normandy au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. britannique auprès du roi des français, et celle du vicomte Ponsomy, grand-croix de l'ordre du bain, comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. auprès de l'empereur d'Autriche.

ESPAÑE.— Les journaux espagnols ne parlent que du mariage de la reine. Au dire de l'Herold, le dernier voyage à Londres du roi des Belges, n'avait d'autre but que de mettre un terme aux difficultés qui divisent les cabinets de Londres et de Paris sur cette question. Il y aurait aussi un ce point division dans le sein même du cabinet anglais : les uns favorisent le prince de Cobourg, les autres l'infant don Henri. Mais voici qui est bien plus fort : le Clamor Publico annonce tout simplement, dans son numéro du 19, que le mariage de la reine avec l'infant don François d'Assise avait été décidé en conseil, et que quelques personnes assurent même qu'il serait célébré dans la nuit du 19 au 20. Personne, à Madrid, ne croyait à une si prompt conclusion d'une si grave affaire.

— M. Hulwer, qui représente l'Angleterre à Madrid, était, d'après les nouvelles du 16 août, dans un état de santé fort critique. Les médecins auraient désiré qu'il pût partir sur-le-champ pour St. Sébastien ; mais la grande faiblesse du malade s'y oppose.

SARDAGNE.— On écrit de Gènes, à la date du 15 août : "Don Carlos est arrivé dans cette ville de retour d'Aix où il est allé prendre les eaux. La princesse de Beira est avec lui. Sa suite se compose du comte del Prado, du marquis de Villavicencia et de deux ou trois officiers subalternes."

SUISSE.— Trois secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans le canton de Vaud au commencement de la journée du 17 août. Ces secousses ont produit une commotion assez forte pour dérange des meubles et renverser des pots de fleurs. Ce tremblement de terre a été encore plus violent à Morges et à Yverdon.

TOSCANE.— La première secousse du tremblement de terre qui a causé tant de ravages en Toscane a eu lieu le 14 à une heure et quart de l'après-midi. A Orciano, village situé à vingt milles de Livourne, sur 120 maisons, deux seulement sont restées debout. Des maisons de campagne ont complètement disparu. On a déjà retiré des débris 59 morts et 69 blessés. A Pise, l'église de Saint-Michel est dévastée, la toiture s'est abîmée, plusieurs clochers ont été renversés. A Livourne, on n'a eu à déplorer aucun accident mortel, mais les maisons sont presque toutes lézardées, les rues des rues se sont toutes entrouvertes et relâchées. La population, effrayée, campe toutes les nuits hors la ville. La secousse a duré trois secondes ; il y a eu un bruit sourd semblable à un coup de canon, et qui a été suivi d'un mouvement oscillatoire effrayant.

— M. le comte Broglie de Monbel, envoyé extraordinaire du roi de Sardaigne près le Saint-Siège, a remis dernièrement au pape les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Sainteté comme représentant de S. A. R. l'infant duc de Lucques.

— Le 11 août, l'escadre française d'évolution était à l'ancre dans les ports de Syracuse et d'Augusta. Le prince de Joinville s'était rendu, à bord d'un vapeur, à Messine, où toute l'escadre devait le rallier.

— Ibrahim-Pacha n'a séjourné que 72 heures à Malte ; il en est parti le 4 août à bord du steamer the Avenger. Pendant le peu de temps qu'il y est resté, il a vu deux fois le prince de Capoua ; chez lui d'abord et ensuite au casino du prince.

— La Gazette de Londres confirme officiellement la nomination du marquis de Normandy et du vicomte Ponsomy comme ambassadeurs d'Angleterre, le premier à Paris et le second à Vienne.

— Un grand banquet a été donné, le 18, par le lord-maire de Londres aux ministres et à d'autres personnages de distinction.

— M. Smith O'Brien, l'ami de M. O'Connell, s'est décidément séparé de l'association du rappel. Il reste avec ses amis du journal la Nation, l'interprète de la Jeune-Irlande.

— La magnifique monument que la ville d'Edimbourg a élevé à la mémoire de sir Walter Scott a été inauguré samedi. Cette cérémonie a présenté tous les caractères d'une fête nationale.

NOUVELLES COMMERCIALES.

Le commerce et l'industrie reprennent vigueur en Angleterre ; les marchés sont bons ; la banque d'Angleterre a réduit son taux d'intérêt de 3 1/2 à 3 pour cent, ce qui annonce une grande abondance d'argent ; il s'en est suivi une hausse dans les fonds. Les produits Américains et Canadiens se vendent bien et sont en demande. Le 1er septembre à Liverpool les blés et la fleur obtenaient de bons prix ; l'avoine a augmenté de 1 à 2 penny le minot ; l'orge de 3 pence ; les pois et les fèves 1 chelin par quarter.

Prix courant de Liverpool, 15 Sept.

Blé canadien, rouge par 70 lbs. 7s. à 7s. 4d. blanc 7s. 4d. à 7s. 10d. Pois canadiens blancs par quarter 37s. à 42s. Blé d'Inde par 450 lbs. 36s à 38s. Fleur par baril 196 lbs. du Canada 26s. à 28s. des Etats-Unis 26s. à 28s.

BOIS.

L'importation du bois du Canada a été moindre cette année que l'année dernière à cette époque; le déficit est de 20 000 tonnaux de Québec. Les dernières cargaisons se sont bien vendues; et comme les demandes continuent les fonds s'épuisent et il y a bonne affaire pour le commerce de bois.

CORPORATION de MONTREAL

Nous avons devant nous l'état financier de la corporation de notre ville. Le montant de sa dette en bons et obligations portant intérêt s'élève à £132,000; l'argent en caisse se monte à £480; l'estimation probable du revenu pour l'année courante est de £24,000; de la dépense £23,000 en y comprenant £9,900 10 6 d'intérêt sur des bons, lequel intérêt est suspendu depuis le mois de mars dernier.

Il nous semble que sous ces circonstances, le conseil municipal n'a rien de mieux à faire que de suivre l'opinion du comité des finances: "Que le crédit de la cité est de la plus haute importance et qu'il faut le maintenir et adopter dans la régie des fonds de la cité assez d'économie pour obtenir la confiance du public et par là mettre le conseil en état non-seulement de lever les fonds nécessaires pour maintenir ses opérations présentes, mais encore pour assurer une prompt entrée dans une voie de prospérité financière invariable que votre comité a pleinement raison d'anticiper à une époque qui n'est pas éloignée, si les suggestions qu'il fait par rapport aux finances sont favorablement accueillies."

Le montant échu est de £26,671 15 0
Dû et devenant dû dans l'année 1846, 10,460 5 0
37,353 0 0

STEAMERS ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

Dangers et inconvénients de l'opposition. Le public se plaint avec raison de la lutte acharnée qui continue entre le Montréal et le Québec sur le St. Laurent. Outre les dangers sans nombre auxquels la vie de milliers de citoyens est continuellement exposée, il y a encore de graves inconvénients à signaler. Les steamers ne veulent souvent pas arrêter aux ports intermédiaires auxquels ils ont coutume d'arrêter; le public en souffre beaucoup.

Quant à ceux de la rive nord ils ont un grand avantage qui attend les steamers depuis longtemps. M. Joly de Lotbinière a fait bâtir ce qui a la Pointe Platon, au pied du Richelieu, dans un endroit très convenable à la navigation. L'esprit d'entreprise du seigneur Joly n'a reculé devant aucun sacrifice en cette occasion pour procurer à la population de la rive nord, tous les avantages d'une communication facile et rapide avec les villes et les marchés.

La flotte d'automne commence à arriver dans notre port. On nous dit que l'impertation est moindre que celle de l'année dernière. On est très satisfait des nouvelles commerciales apportées par le Cambria; on espère que la hausse

du prix des grains va rétablir notre commerce délabré et tombant en ruines. La rareté du numéraire se fait vivement sentir. Quelques banqueroutes se déclarent dans le haut commerce et le commerce en détail. Mais comme nous disions, les dernières nouvelles d'Angleterre ont un peu rétabli la confiance. Les prix des marchés ont augmenté en conséquence. Hier matin la fleur superfine a été placée à 28s. 6d. Des quantités de potasse ont changé de mains à 22s. 9d. à 23s. Les acheteurs ne sont pas communs pour ces prix.

Dimanche dernier à 4 heures P. M. a eu lieu la bénédiction de la première pierre de l'Établissement du Bon Pasteur. Les évêques de Montréal et Martyropolis assistaient entourés d'un nombreux clergé et d'un grand concours de citoyens. Il ne pouvait y avoir moins de 5 à 6000 personnes sur le terrain. La cérémonie a été faite avec beaucoup de pompe et de Magnificence. M. Charbonnel a fait retentir le cœœur Baron des éclats de son éloquence; son discours a fait sur les auditeurs une profonde impression; on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, chez ce digne prêtre, son zèle ardent ou sa parole inspirée. M. Charbonnel dans le cours de son discours a donné un juste tribut d'éloges aux citoyens de Montréal qui en ces derniers temps ont fait preuve d'une libéralité vraiment princière envers quelques établissements publics.

La presse de cette ville annonce qu'on vient de découvrir un déficit de £500, dans les comptes du pair-maire du Bureau des Travaux publics. Ce qu'il y a de plus déplorable dans l'affaire, c'est que le frère du défalcataire est le Secrétaire du Bureau des Travaux Publics.

Nous voyons par les journaux anglais que sir Allan McNab, a assisté à un dîner donné aux ministres par le maire de Londres; sir Allan a reçu des compliments et a fait un discours.

Un nouveau chemin de fer va s'établir immédiatement entre Whitehall et Saratoga.

Le capitaine Bayfield chargé d'examiner les chemins du lac St. Pierre, vient de faire son rapport au gouverneur. On n'en connaît pas encore le contenu. Ce qui est clair comme le jour, c'est que si jamais il y a du argent jeté à l'eau; c'est les £73000 qu'on a dépensés dans le lac St. Pierre à faire un nouveau chenal, qui s'est rempli à mesure qu'on l'a creusé.

Les Pompiers de Montréal présentent demain soir à 7 1/2 heures une adresse à M. Lepage sur le triomphe de ses deux pompes le Montréal et le Héno. La cérémonie se fait à la lueur des flambeaux avec beaucoup de pompe.

On dit que le vieux Barton s'est engagé à marcher mille quarts de mille en mille quarts d'heures consécutifs, c'est-à-dire qu'il doit faire un quart de mille à chaque quart d'heure. Cette marche aura lieu à New-York.

FRAYS-UNIS.—MEXIQUE.—Nous n'avons de ces deux pays aucune nouvelle importante. Santa-Anna a publié une adresse au peuple du Mexique. Cette adresse modeste de rotonde diplomatique, ne contient absolument rien qui fasse pressentir des dispositions pacifiques ou belliqueuses. Rien d'intéressant du Rio-Grande. Les journaux américains mentionnent un grand nombre de naufrages et de sinistres sur les côtes de l'Etat-Unis depuis quinze jours.

La fièvre jaune à Vera-Cruz.—Il paraît que cette terrible maladie fait des ravages effrayants parmi les soldats mexicains en garnison à Vera-Cruz. Ces malheureux sont enfermés dans le château de Saint-Juan d'Ulloa au nombre de 500 à 600 environ.

Le New-York Sun contient un avertissement, demandant cinq cents ouvriers pour le chemin de Portland à Montréal. On offre UNE PIASTRE par jour et probablement que l'ouvrage durera une couple d'années.

Incendie du théâtre de Niblo.—Le théâtre de Niblo et tous les bâtiments qui l'entourent, tant du côté de Broadway que du côté de Prince, Crosby et Houston street, viennent d'être détruits par un incendie; les flammes ont consumé le théâtre, les deux corps de bâtiment occupés par M. Niblo, les magasins occupés par Messrs. Billings and son, fleuristes, la serre, la galerie qui servait de promenade au public du théâtre, et les bâtiments en bois situés au fond du jardin sur Crosby street. L'incendie s'est arrêté au grand et bel édifice occupé par l'Union Club qui a, au moment, couru un danger imminent.

Le Télégraphe Magnétique de New-York à la Nouvelle-Orléans.—Une double ligne de communication par le télégraphe électrique vient d'être organisée entre Philadelphie et Saint-Louis du Missouri, et cette dernière ville et la Nouvelle-Orléans.

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL, Montréal, 19 Sept. 1846.

Ordre Général de Milite. Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'ordonner l'organisation de la milice des comtés de Rimouski, Kamouraska, L'Islet, Bellechasse, Dorchester, St. Hyacinthe, Huntingdon, Chambly, et Leinster respectivement, en divisions de régiment qui seront divisés en bataillons composés des miliciens des paroisses et townships désignés vis-à-vis chacun, et numérotés en conséquence, comme suit: Le régiment du comté de Rimouski.

1er bataillon.—St. Germain, Ste Cécile du Bic, St. Fabien, St. Simon. 2d bataillon.—Trois-Pistoles, L'Islet Verte. 3me bataillon.—Cacouna, et cette partie de la Rivière du Loup qui se trouve dans ce comté. 4me bataillon.—Matane, Métiis, Ste. Flavie, Ste. Lucie. LE REGIMENT DU COMTE DE KAMOURASKA. 1er bataillon.—St. Louis de Kamouraska, St. Paschal. 2d bataillon.—St. Denis, et toute cette partie de la Rivière-Ouelle qui se trouve au nord nord-est de la dite rivière. 3me bataillon.—Cette partie de la Rivière du Loup qui se trouve dans ce comté, et St. André. 4me bataillon.—Toute cette partie de la Rivière Ouelle qui se trouve au sud-sud-ouest de la dite rivière, la paroisse de St. Anne et le township de Lxworth. LE REGIMENT DU COMTE DE L'ISLET. 1er bataillon.—St. Jean-Port-Joli, St. Roch. 2d bataillon.—St. Pierre, St. Thomas. 3me bataillon.—Isles-aux-Grues, Cap St. Ignace, l'Islet, St. Cyrille.

LE REGIMENT DU COMTE DE BELLECHASSE. 1er bataillon.—Beauport, et cette partie de la Pointe-Lévy située dans le comté de Bellechasse, St. Charles, St. Michel. 2d bataillon.—St. Valier, St. François, Berthier, Armagh. 3me bataillon.—St. Germain, St. Lazare. LE REGIMENT DU COMTE DE DORCHESTER. 1er bataillon.—Cette partie de la paroisse de St. Joseph de la Pointe Lévy qui fait parti de ce comté. 2d bataillon.—St. François, St. George, et le Kennebec. 3me bataillon.—St. Claire et Prampton; Buckland, Standon et Ware, dans le comté de Bellechasse. 4me bataillon.—St. Marie, St. Elzéar. 5me bataillon.—St. Nicolas, St. Jean Chrysostôme. 6me bataillon.—St. Isidore, Ste. Marguerite, St. Bernard. 7me bataillon.—Cranbourne, St. Joseph. 8me bataillon.—St. Henri, St. Anselme. LE REGIMENT DU COMTE DE ST. HYACINTHE. 1er bataillon.—St. Hyacinthe. 2d bataillon.—St. Hugues, St. Simon, Ste Rosalie. 3me bataillon.—St. Pie, St. Dominique. 4me bataillon.—St. Césaire, St. Paul. 5me bataillon.—La présentation, St. Damase. LE REGIMENT DU COMTE DE HUTTINGDON. 1er bataillon.—Laprairie, et cette partie de St. Antoine de Longueil, qui se trouve dans ce comté. 2d bataillon.—St. Philippe, St. Jacques, et cette partie de St. Luc de Longueil qui se trouve dans le dit comté. 3me bataillon.—St. Cyrille, et cette partie de Ste. Marguerite de Blainville, qui se trouve dans ce comté. 4me bataillon.—St. Valentin, St. Bernard de Lacolle. 5me bataillon.—St. Constant, Chateauguay. 6me bataillon.—St. Isidore, Ste. Philomène, Sherrington. 7me bataillon.—St. Edouard, St. Rémi.

LE REGIMENT DU COMTE DE CHAMBLY. 1er bataillon.—Boucherville, St. Bruno. 2d bataillon.—Chambly. 3me bataillon.—St. Jean de Dorchester, et cette partie de Blainville qui se trouve dans le dit comté. 4me bataillon.—Cette partie de St. Antoine de Longueil qui se trouve dans ce comté. LE REGIMENT DU COMTE DE LEINSTER. 1er bataillon.—L'Assomption. 2d bataillon.—St. Roch, St. Esprit. 3me bataillon.—St. Lin, St. Henri de Mascouche. 4me bataillon.—Rawdon, Killenry. 5me bataillon.—St. Jacques. 6me bataillon.—Lachenaie, St. Sulpice, Repentigny, Isles-Bouchard.

Par ordre, PLOMER YOUNG, Adjudant Général des Milices.

VENTES PAR LE SHERIF, POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1846.

Maurice Buckley, vs. Moïse Châtelle, trois terrains et une maison, village de St. Hyacinthe, vente à St. Hyacinthe, le 5 à 10 heures. F. X. Beaudry, vs. André Beaupré, une terre dans l'île Bouchard, vente à St. Suspic, le 5, à 10 h. F. E. Globenski, vs. Jean Gagné, une terre au nord-ouest de la rivière du nord, paroisse St. Jérôme, vente à St. Jérôme, le 19, à 10 h. Le même, vs. Jean Baptiste Normand, une terre, au même lieu, vente à St. Jérôme, le 19 à 11 h. Le même, vs. Isidore Filion, une terre, au même lieu, vente à St. Jérôme, le 19, à midi. Catherine Howard, vs. Joseph Boudreau, une terre à la Longue-Pointe, sur le fleuve, et une autre terre, côté St. Léonard, vente à la Longue-Pointe, le 19, à 10 heures. W. H. Scott, vs. Joseph Bertrand, deux terres, à Lachine, une sur le fleuve S. Laurent, l'autre côté de L'Islet, vente à Lachine, le 19, à 10 h. Hon. B. Joliette, vs. Jos. Boulez dit Dalphons fils, une terre, 1er rang du 4e lot, township de Kildare, vente à St. Charles-Borromée, le 19 octobre, à 10 heures.

AVIS AUX ABONNES.

Un grand nombre de nos abonnés de la ville et des campagnes n'ont pas encore payé le semestre écoté. Qu'ils ne soient pas surpris de voir le journal discontinué de ce jour. La même chose pour l'Album Littéraire et Musical.

Naissances.

En cette ville, le 18, la dame de Robert L. MacDonnell, écr. M. D., a mis au monde une fille.

Mariages.

A Toronto, le 15, par le révd. M. Grasset, l'hon James E. Small, à Suptis. fille aînée de feu le capitaine Tiso Lelièvre, en son vivant député-quartier-maître-général du régiment d'infanterie de Terre-neuve.

Décès.

En cette ville, le 15, du courant, à l'âge de 45 ans, après une longue et douloureuse maladie supportée avec beaucoup de patience et de résignation à la volonté de Dieu, dame Angélique Tullier, épouse de M. Jean Baptiste Gaudry dit Bourbonniere. Cette respectable dame laisse pour déplorer sa perte un époux inépuisable, un fils et quatre filles dont deux de celles-ci sont actuellement novices dans les communautés de cette ville. En cette ville, le 16, François-Xavier, enfant de M. Louis Harnois, âgé de 27 mois. A Gignou, township de Staleley, le 9 septembre courant, Marie-Émilie-Cécile, enfant de M. C. S. Gigon, rattaché du lieu à l'âge d'un an, 8 mois et 22 jours. A Thibodeauville, état de la Louisiane, le 27 août dernier, Julien Bourdieu âgé d'environ 28 ans, et natif de l'Acadie, Canada. Ce jeune canadien parti depuis 1837 pour aller habiter la Louisiane, s'y fit remarquer par son industrie, son activité et sa bonne conduite; il laisse pour déplorer sa perte une femme et un enfant qui le regretteront longtemps. A Varennes, le 18 du courant, à l'âge de 3 ans 4 mois et 9 jour, Marie-Anne-Élisabeth, enfant de M. Louis Laluplle, mère menaçante.

SALLE DES ODD-FELLOWS.

LES PRIX SERONT RÉDUITS A 30 SOUS.

MR. PHILIPPE, LE MAGICIEN FRANÇAIS,

CONTINUERA SON EXHIBITION encore cette semaine, à commencer MARDI, 22 SEPTEMBRE, et donnera chaque soir ses plus amusants TOURS DE PHYSIQUE, 22 septembre.

Par J. D. Bernard.

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES D'AUTOMNE.

MERCREDI prochain, le 23 du courant et les jours suivants, sera offert en vente, par vente publique, aux magasins de D. AMABLE PREVOST, rue St. Paul, le contenu de CENT CINQUANTE paquets de MARCHANDISES SECHES nouvellement importées, consistant en un assortiment étendu de: Draps fins et Draps de Pilote, Carisot, Molestins, Bourrages, Futaine, Flanelles, Couvertes, Serges, Balzans, Etouffes écossaises, Mérinos, Etouffes à manteau, Tartans, Indiennes, Cachemires, Orléans, Coutil de toile et de coton, Cotons blancs et gris, Cotons rayés, Tolle d'Irlande, Tolle écru, Velours broché et uni, Bas et Chaussures, Châles de Laine de 6 1/2 à 8 1/2, Mouchoirs, Gants, Fil, Boutons, Rouleaux de Coton, Chapeaux d'hommes au Tolle Ciré, Tolle Cirée, &c. Ces Marchandises conviennent à la saison prochaine, et ont été choisies avec le plus grand soin dans les principales manufactures.

Conditions faciles. La Vente à DEUX heures précises. 18 sept. J. D. BERNARD.

FOND DE BANQUEROUTE. PAR ENCAN.

SERA vendu MERCREDI prochain au matin, le 23 du courant, sur le magasin de Mr. MICHEL COLLETTE, rue St. Paul, en un seul lot, tout son Fond de MARCHANDISES SECHES, Consistant en un assortiment de marchandises convenables au commerce de détail. —AUSI— Tous les Crédits et le Bail du Magasin jusqu'à 1er Mai prochain. La Vente à ONZE heures. JOSEPH MASSON, J. D. BERNARD, M. CUVILLIER, Syndics. 18 sept.

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES D'AUTOMNE.

LUNDI, le 28, et MARDI, le 29 courant aux magasins de MM. ROBERTSON, MASSON & Cie., sera offert par encan public, le contenu de 160 paquets de MARCHANDISES SECHES, adaptées à la saison présente et prochaine, consistant en: Beaux Draps et Caïnans, Draps de Pilote, Couvertes, Flanelle, Flushing, Serges Blanches et Rouge, Soie Imitation de Drap canadien, Mérinos, Bombazettes, Camelot, Tartan, Serge Higgaree, Indiennes, Shirtinge gris, Coton rayé, Tulle, Irlandaise, Tolle écru, Coutil de coton et de toile, Molestin Bourrages et Futaines, Bas et dentelles de coton, Châles de coton et de soie et Mouchoirs, Fil, Bobines de Coton, Padoux et une variété d'autres articles. —AUSI— 17 paquets de marchandises, endommagées dans le voyage de l'impertation. La vente chaque jour à UNE HEURE. J. D. BERNARD, Encanteur. 15 sept.

MAISON D'EDUCATION

Pour les Jeunes Demoiselles, DIRIGÉE PAR LES Religieuses du Sacré-Cœur. ST. JACQUES DE LACHIGAN, DISTRICT D MONTREAL.

CET ETABLISSEMENT renferme dans son plan d'éducation tout ce qui peut former les jeunes personnes aux vertus et aux connaissances convenables à leur sexe. La nourriture est saine et abondante. Rien n'est négligé de ce qui peut contribuer à entretenir, à améliorer la santé, et à donner l'habitude de l'ordre, de la propreté et de la bonne tenue. En maladie, on leur prodigue des soins assidus, et la vigilance est continuelle en tout temps et en tous lieux. Un vaste terrain offre aux élèves une agréable promenade.

ENSEIGNEMENT.

Le cours d'instruction renferme l'étude de la religion, la lecture, l'écriture, la grammaire française et la grammaire anglaise, l'arithmétique, la Géographie moderne, l'histoire sainte, l'histoire du Canada, l'Economie domestique, la Couture, la Broderie, &c.

CONDITIONS.

Pension entière..... £12 10 Par an, payables par quartier et en avance comme les autres articles. Les ports de lettres, les frais de maladie sont à la charge des parents. On ne fait aucune remise aux parents quand ils retirent leurs enfants avant la fin du trimestre, à moins que ce ne soit pour des raisons majeures.

TROUSSEAU.

Les jours ordinaires les élèves peuvent porter tel habillement décent qu'elles veulent; mais les Dimanches et les Mercredis, elles ont en hiver une Robe de Mérinos vert foncé. L'été elles portent une Robe rose en Dillanne. Chacune doit avoir, outre les deux robes de chaque uniforme, une Robe blanche en Malmo, douze Chemises, douze paires de Bas, douze Mouchoirs de poche, douze petits Gols en toile blanche, douze Serrettes de table, douze Fausse-manteaux, trois paires de Draps, deux paires de Couvertures de laine, six Jupes ou Roles de dessous, six Robes de nuit, un Voile blanc et un Voile noir en net uni, un Garde-Soleil, deux Couillers, une grande et une petite, une Fourchette, un Couteau, un Tumbler, une Boîte à peignes, une Boîte à ouvrage, un Baquet pour les bains de pieds, une Bole pour se laver, &c.

OBSERVATIONS.

Les jeunes personnes non Catholiques seront tenues de se conformer aux exercices religieux publics de la maison. Toutefois, on évite d'exercer aucune influence sur leurs croyances religieuses. Les parents recevront tous les six mois le bulletin de la santé, de la conduite et des progrès de leurs enfants. Les élèves ne peuvent recevoir de visites que le Mercredi. Ces visites ont lieu à celles des pères et des mères, des oncles, des tantes, des frères et sœurs. On n'admettra les autres personnes qu'avec l'autorisation expresse des parents. Chaque année les élèves auront une vacance de quatre semaines; elles pourront passer ce temps ou dans leurs familles ou dans l'institution. Aucune élève ne pourra être admise pour moins d'un trimestre. Toutes les lettres adressées aux élèves devront être affranchies. Les parents qui ne résideraient pas dans le village sont priés d'indiquer une personne y résidant, chargée de payer la pension et de recevoir l'élève dans le cas où sa sortie serait jugée nécessaire par quelque circonstance imprévue. 11 septembre 1846.

MERCREDI, le 23 du courant, à 7 heures P. M., il y aura sur la Place d'Armes une Assemblée des POMPIERS de cette ville, pour présenter à M. A. Lepage, un Mémoire d'argent, en témoignage de la reconnaissance que lui portant ses confrères POMPIERS, ainsi que les autres Citoyens, pour le génie qu'il a déployé dans la confection de deux Pompes le Montréal et le Héno. 22 septembre.

En vente à la Librairie Canadienne

D'E. R. FABRE

Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie, contenant Jo. l'histoire proprement dite; Résumé de l'histoire de tous les Peuples, anciens et modernes, avec la série chronologique des souverains de chaque Etat; Notices sur les institutions publiques, les ordres monastiques, militaires, chevaleresques; sur les sectes religieuses, politiques, philosophiques; sur les grands événements; guerres, batailles, traités de paix, conciles, &c., (avec leur date) explication des titres de dignités, &c., &c. 2o. La Biographie Universelle: Vie des personnages historiques de tous les pays et de tous les temps, avec la généalogie des maisons souveraines et des grandes familles; saints ou martyrs avec la date de leur vie, &c., &c. 3o. La Mythologie: Notices sur les divinités, les héros et les personnages fabuleux de tous les peuples, &c. 4o. La Géographie Ancienne et Moderne: Géographie comparée; géographie physique et politique; géographie industrielle et commerciale; géographie historique, &c., par M. N. BOUILLET. Paris, 1845. 1 gros vol. grand in-8. Rue St. Vincent No. 3. 18 sept.

MAGNIFIQUE PLAN GRAVÉ DES Opérations Navales et Militaires DEVANT QUÉBEC, ET DE La mort de Wolfe,

Sous le Patronage distingué de Son Excellence le Lieutenant Général le très-Honorable COMTE DE CATHCARTH. Avant l'interruption de la publication, le Soussigné avait été honoré du patronage le plus distingué dans la REVUE L'UNI—aussi de l'approbation unanime et de l'encouragement de toutes les villes incorporées de L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD et la dernière approbation de son ouvrage lui a été récemment donnée par le vote unanime des Communes du Canada. Les copies de cette gravure ont été jusqu'à aujourd'hui livrées aux Souscripteurs seulement, c'est pour eux que les copies qui restent à livrer sont destinées.

ALFRED HAWKINS, Mont Pleasant Québec. On reçoit à ce Bureau les noms des Souscripteurs. Le certificat qui suit fut présenté à M. Hawkins à Londres, par l'officier distingué dont il porte le nom: "D'après une connaissance parfaite des environs de Québec ayant résidé là pendant dix ans, la plus grande partie de ce temps sur les Palis d'Abraham, et d'après une connaissance générale des opérations de 1758 telles que détaillées dans divers publications, et telles que décrites par des individus qui eurent une part à ces opérations, je crus pouvoir recommander le Plan de M. Alfred Hawkins comme méritant bien l'attention de ceux à qui il est dédié et le patronage du public anglais. (Signé) JOHN HARVEY."

AVIS.

NOUS Soussignés donnons par les présentes un AVIS, que nous ferons applications à la législatrice, à la prochaine session, pour obtenir une chartre ayant de construire un pont sur le St. Laurent à partir de la rive sud du fleuve jusqu'à la pointe de l'île St. Paul et de cette île à la rive nord du fleuve, avec le droit de passage sur l'île St. Paul et de la rive nord à un endroit convenable pour faire un terminus sur le canal.

H. STEPHENS ANDREW SHAW HUGH ALLAN JAMES GILMOUR JASON C. PIERCE WM. EMMONSTONE D. DAVIDSON MOSES HAYS WILLIAM DOW JOSEPH MASSON JOHN LEEMING ROBERT MACKAY WM. LUNN O. BERTHELET J. B. SMITH H. JUDAH J. FROTHINGHAM A. LAROCQUE JNO. YOONG B. HART JONH E. MILLS JOSEPH BOURRET L. H. HOLTON A. M. DELISLE D. L. MACDOUGALL W. ERMATINGER BENJ. LYMAN W. C. MEREDITH R. CORSE JOHN J. DAY DAVID TORRANCE GEO. ELDER, JUN. Montréal, 15 Sept. 1846.



LIGNE DE DILIGENCES

ENTRE LE VILLAGE D'INDUSTRIE ET LAVALTRIE. Le Soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a établi une ligne de diligences entre le Village d'Industrie et Lavaltrie. Les voyageurs trouveront toujours ses voitures à Lavaltrie à l'arrivée des Steamers. Il procurera aussi des Extras à ceux qui désireraient se rendre dans les paroisses environnantes. Les prix sont modérés. JOSEPH DESCHAMPS. Village d'Industrie, 4 Sept. 1846.

A VENDRE.

Et possession immédiate. CE superbe VERGER, de 75 pommiers, avec Jardin, Cottage bien uni, peul et tapissé, et une Orange. Le lot est d'environ quatre arpents en superficie, sur la Montagne dans un lieu bien arboré, à la Côte des Neiges, à quelques pas de la Barrière. S'adresser à J. H. JOBIN, N. P. No. 83, rue St. Paul. 11 sept.

BOULANGERIE A LOUER.

UNE MAISON d'un étage avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, côté des rues St. Catherine et St. Dominique. Possession le 1er octobre prochain. Prix modéré. S'adresser à G. REINHARDT. Au coin de la Grande rue St. Laurent, No. 112. 11 septembre.



MADRIERS ET CHEVRONS.

DES PROPOSITIONS seront reçues au Bureau des Travaux Publics, jusqu'à MARDI, le 22 de SEPTEMBRE prochain, pour la livraison des MADRIERS et CHEVRONS suivants, savoir: Pour cette partie du chemin des principaux Townships de l'Est, entre CHAMBLAY et ABBOTTSFORD, marquée comme les sections 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, et 17.

5-16,000 pieds de MADRIER, de trois pouces d'épaisseur, et huit pieds de long et 210,000 pieds de CHEVRONS, de six pouces sur quatre, et depuis 16 jusqu'à 21 pieds de longueur, on préférerait de 20 à 21 pieds.

Pour le chemin de ST. JEAN, et de STANBRIDGE, entre la place et le canal de St. Pierre, 623,000 pieds de MADRIERS et 236,000 pieds de CHEVRONS des mêmes dimensions telles que ci-dessus mentionnées. Le tout devra être de PIN, d'ÉPINETTE ou de CÈDRE, sain et exempt de tige, de fentes ou de nœuds morts, un quart de la quantité pour chaque chemin devra être livré le 10 avant les premiers jours de JUIN, JUILLET, AOÛT et SEPTEMBRE, 1847, respectivement à tels lieux le long du chemin, et en telles quantités que l'Officier du Département le jugera à propos.

Les propositions spécifiant le prix par 1000 pieds mesure superficielle, pour le MADRIER et par 1000 pieds, mesure linéaire, pour les CHEVRONS, doivent être adressées au sousigné, en double, et en français ou en anglais, et elles doivent contenir les noms de deux personnes solvables, qui désirent se porter caution pour la due exécution du contrat.

Aucune proposition ne sera reçue pour une quantité moindre que pour une section.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics. Montréal, 1er septembre 1846.

PONT DE LA RIVIERE-DU-CHÉNE. DES SOUMISSIONS, pour la construction d'un pont sur la RIVIERE-DU-CHÉNE en conformité aux Plans et Devis que l'on peut voir au Bureau de Joseph Laurin, Ecr., M. P. P. à Québec, et au Bureau des Travaux Publics, à Montréal, seront reçus jusqu'à JEUDI, le 15 OCTOBRE prochain; elle devront être adressées au sousigné et en double. Les soumissionnaires doivent mentionner la somme entière pour la construction complète du pont, et un certain prix par verge cubique pour les ENDIGAGES et les APPROPRIATIONS; aussi donner les noms de deux personnes responsables qui voudraient servir de caution pour la due exécution du contrat.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Bureau des Travaux Publics. Montréal, 18 sept. 1846.

PONT DE NICOLET. DES SOUMISSIONS adressées au sousigné et en double, pour la construction d'un pont sur la Rivière Nicolet, en conformité aux Plans et Devis que l'on peut voir au Bureau de Luc M. Cressé, Ingénieur, maître, de Nicolet, et au Bureau des Travaux Publics, à Montréal. Des Plans ou formules de soumissionnaires peuvent être obtenus aux places sus-mentionnées, et aucune soumission ne sera reçue à moins qu'elle ne soit en conformité à icelles.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Bureau des Travaux Publics. Montréal, 18 sept. 1846.

CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. Avis aux contracteurs. DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, No. 18, Petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, jusqu'au VINGT-QUATRE SEPTEMBRE prochain pour le NIVEAU, la MACONNERIE et les PONT d'une DIVISION DU CHEMIN, s'étendant depuis le FLEUVE ST. LAURENT jusqu'au VILLAGE DE ST. HYACINTHE, distance d'environ 30 milles.

Les PLANS, PROFILS et DEVIS peuvent être vus, et toutes les informations nécessaires reçues aux Châmbres de l'Ingénieur, aux Bureaux de la Compagnie, à Montréal, le ou après le 15 du dit mois.

Les personnes qui feront des propositions pour les travaux ou une partie d'iceux sont priées d'accompagner leurs soumissions de suretés suffisantes.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 28 août 1846.

CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT DE L'ATLANTIQUE. AVIS. LES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ayant à leur Assemblée générale tenue le 22 courant, résolu unanimement de commencer immédiatement le chemin de fer, ce qui a rendu absolues les souscriptions au capital reçues sous condition (après le 30 octobre) les nouveaux Actionnaires sont requis de payer le premier versement de £115 courant par part, au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, 18, petite rue St. Jacques.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 28 août 1846.

CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT DE L'ATLANTIQUE. AVIS. LES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ayant à leur Assemblée générale tenue le 22 courant, résolu unanimement de commencer immédiatement le chemin de fer, ce qui a rendu absolues les souscriptions au capital reçues sous condition (après le 30 octobre) les nouveaux Actionnaires sont requis de payer le premier versement de £115 courant par part, au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, 18, petite rue St. Jacques.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 28 août 1846.

CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT DE L'ATLANTIQUE. AVIS. LES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ayant à leur Assemblée générale tenue le 22 courant, résolu unanimement de commencer immédiatement le chemin de fer, ce qui a rendu absolues les souscriptions au capital reçues sous condition (après le 30 octobre) les nouveaux Actionnaires sont requis de payer le premier versement de £115 courant par part, au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, 18, petite rue St. Jacques.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 28 août 1846.

CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT DE L'ATLANTIQUE. AVIS. LES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ayant à leur Assemblée générale tenue le 22 courant, résolu unanimement de commencer immédiatement le chemin de fer, ce qui a rendu absolues les souscriptions au capital reçues sous condition (après le 30 octobre) les nouveaux Actionnaires sont requis de payer le premier versement de £115 courant par part, au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, 18, petite rue St. Jacques.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 28 août 1846.

CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT DE L'ATLANTIQUE. AVIS. LES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ayant à leur Assemblée générale tenue le 22 courant, résolu unanimement de commencer immédiatement le chemin de fer, ce qui a rendu absolues les souscriptions au capital reçues sous condition (après le 30 octobre) les nouveaux Actionnaires sont requis de payer le premier versement de £115 courant par part, au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, 18, petite rue St. Jacques.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 28 août 1846.

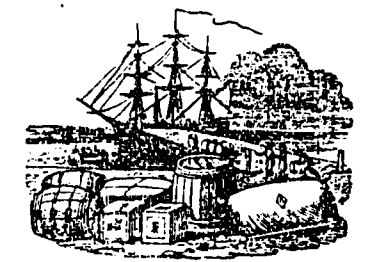
Terres et Emplacements A VENDRE DANS LES COMTÉS DE VERCHÈRES RICHELIEU ET ST. HYACINTHE.

LES Sousignés offre en vente nombre de terres en bon état de culture situées dans les Comtés de Verchères, Richelieu et St. Hyacinthe et ayant depuis 60 jusqu'à 300 arpents en superficie. Plusieurs de ces terres sont situées sur la Rivière Richelieu une des localités les plus désirables en Canada, à peu de distance de la ligne du Chemin de Fer, qui doit être construit entre le St. Laurent et l'Océan Atlantique. Les autres sont situées dans le voisinage du chemin de fer actuellement en voie de construction entre Chambly et Granby.

Aussi à vendre des emplacements dans les villages florissants de St. Hyacinthe et de St. Cécile. Et à louer à des conditions avantageuses une distillerie située au Village DEBARTZCH, paroisse de St. Charles.

S'adresser à A. KIERZKOWSKI, à St. Charles. Ou à LEWIS T. DRUMMOND, M. P. P. Coin des rues Craig et St. Joseph. Montréal, 25 août.

AVIS. TOUS ceux qui ont des affaires à régler avec la succession de feu PION. P. D. DEBARTZCH, sont priés de s'adresser à ALEXANDRE KIERZKOWSKI, à St. Marc Rivière Chamblay, ou à LEWIS T. DRUMMOND, à Montréal. A l'engouaire des Rues Craig et St. Joseph. 18 septembre.



NOUVELLES MARCHANDISES. BEAUDRY ET FRERE, No. 127, RUE NOTRE-DAME. (Vis-à-vis l'Eglise Anglaise.)

VIENNENT de recevoir par le Great Britain, l'Albion, le Caladonia, l'Erasmus et le James Campbell, et attendent par d'autres vaisseaux au point d'arriver, un assortiment complet de marchandises d'automne, parmi lesquelles sont les articles suivants, savoir: Châles de toutes descriptions; Cashemere et mousses de laine du dernier goût; Soie cravatée et autres descriptions; Draps pilotes et costors, différentes couleurs; Draps de Cashmere; Draps fins pour Dames et Messieurs; Robes à la mode, du dernier goût; Flanelles, Couverts et Plaid.

Le tout à des prix très modérés. 18 septembre.

CANON LA ROCHELLE

A la demande d'un grand nombre de personnes, M. La Rochelle s'est décidé à exhiber la pièce de mécanique dont il est l'inventeur et qui a été un sujet d'admiration pour tous ceux qui l'ont examinée. Ce canon se charge et tire douze coups par minute, au moyen d'un mécanisme.

L'exhibition commencera SAMEDI MATIN dans l'un des Magasins de JOSEPH BOULANGER, écrivain, rue Notre-Dame, maison voisine de l'Hotel DONEGANA. Heures d'Exhibition: de 10 heures A. M. à 1 heure P. M.; de 2 à 6 et de 7 à 10.

L'exhibition sera continuée jusqu'à SAMEDI de cette semaine. 11 septembre. Prix trente sous.

COMTE DE BERTHIER

UNE Exhibition publique sera tenue au village d'Industrie, mercredi, le 14 octobre prochain à 10 heures A. M. après laquelle les prix annoncés, dans les affiches distribuées aux portes des églises de chaque paroisse du Comté seront décernés par le comité de régie de la société d'agriculture du dit comté de Berthier.

Par ordre, A. D. HONDY, Secrétaire. Berthier 4 septembre 1846.

CRUCIFIX D'IVOIRE.

LES citoyens de Montréal sont respectueusement informés que le CRUCIFIX D'IVOIRE ne doit maintenant être exposé que peu de jours; ceux qui désirent voir ce bel objet de sculpture feront bien d'en profiter.

OUVERT LE JOUR ET LE SOIR. Aux Châmbres au-dessus de MM. CHAMBERS & Cie., No. 10, GRANDE RUE ST. JACQUES. Cartes d'admission: 1s. 3d., ENFANS, 7d. 18 septembre.

HOTEL DE MINERVE A L'ASSOMPTION. SES AMÉLIORATIONS.

OUTRE la beauté et les avantages de cette maison naissante, quoique déjà très connue M. JETTÉ y a encore fait ajouter une alle qui donnera toute espèce de commodités à cet édifice.

M. Pierre PERRELLÉ déjà bien connu dans cette branche de commerce comme on a pu en juger lors-qu'il tenait l'Hotel de Varennes, vient de s'associer à M. CHARLES ARCHAMBAULT, l'hôtelier actuel. Ces deux Messieurs se proposent de tenir cette maison sur le plus grand pied, en sorte que le voyageur y trouve tout ce qu'il faut de confortable. Ces Messieurs se flattent aussi de la faveur publique.

A VENDRE 10 CAISSES d'arboises pour les Ecoles Petits Livres de vie Dialogues et petits Drames Grammaire des fleurs Exemples

Aussi: Une superbe guitare à chef Attendue de jour en jour par le Lord Collenjuod et le Leander. Pierres à moulages bel., moulages Françaises, et autres articles. LOUIS DELAGRAVE. No. 60 Rue des Commissaires. 4 septembre.

Tolle à Bluteaux, de Hollande DE PREMIERE QUALITE. A VENDRE par le sousigné, rue des Commissaires, No. 103, porte voisine du bureau de Chemin de Fer du St. Laurent et du Champlain. L. DELAGRAVE. 28 août.

MARCHANDISES SECHES, TABOES FAITES, MAGASIN N° 177, RUE ST. PAUL.

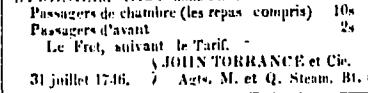
Le sousigné reçoit maintenant un grand assortiment de Marchandises et de hardes faites telles que, PALETOTS d'hiver, FACS, SURTOUS, MANTEAUX, PANTALONS, GILETS, VESTES, etc. des meilleurs patrons, et une variété considérable d'effets d'automne et d'hiver tout il disposera à DIX POUR CENT meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette ville.

Le sousigné ayant à son emploi des tailleurs habiles se chargera de la confection de toutes espèce d'habits et d'habillements, dans le dernier goût. Il appelle l'attention des marchands du Haut-Canada et de la campagne sur son fonds de marchandises. Il trouverait de grands avantages à visiter son établissement.

LOUIS PLAMONDON. Montréal, 11 Sept.

Sirope Pectoral de Lamouroux.

Le sousigné vient de recevoir quelques caisses de cet excellent Sirop. Dr. PICAULT, Pharmacie Centrale, 69, rue St. Paul. 1 septembre.



LIGNE DE STEAMERS entre Montreal et Quebec.

JUSQU'À arie, ultérieure, le prix du Passage par les Steamers "MONTREAL" "QUEEN" et "LORD SVENENIUM" sera comme suit: Passagers de chambre (les repas compris) 10s. 0d. Passagers d'avant 2s. 6d. Le fret, suivant le Tarif. JOHN TORRANCE et Cie. 31 juillet 17.46. Agts. M. et Q. Stearn. B. Co.

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle Contre le feu du Comté de Montréal. AVIS.

LES Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal ont divisés ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de prime, aux dates respectives qui suivent, savoir: 4 par cent, le 1 Octobre, A. M. 1846. 1 idem 23 Mai, " 1846. 1 idem 1 Aout, P. M. 1846. 1 idem 17 Aout, " 1846.

Et que les dits Dividendes ou répartitions formant en tout sept par cent, devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le ou avant le cinquième jour d'Octobre prochain conformément aux actes de la loi et titre annexés de Guillaume IV, chap. 33, de la loi et titre annexés de Guillaume V, chap. 17 et 18, et de la loi de la Sme Victoria, chap. 84, et suivant les Règlements de l'Institution.

Par ordre du Bureau, P. L. LE TOURNEUX, SECRÉTAIRE ET TRÉSORIER. Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal. Montréal, 21 août, 1846.

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle Contre le feu du Comté de Montréal. AVIS.

L'Assemblée annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement en la ville de Montréal, LUNDI le cinquième jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin.

Afin d'être un nouveau bureau de Directeurs pour l'année prochaine, conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les règlements de la compagnie. Il sera là et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de l'Institution.

Par ordre du Bureau, P. L. LE TOURNEUX, SECRÉTAIRE. Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal. Montréal, 21 août, 1846.

Etablissement à vendre.

MAISON, caves et glacière, cours, jardins, écuries, étable, et autres dépendances au village de la paroisse St. Benoît. Ensemble, ou séparément, plusieurs autres emplacements dans la même village, un verger et diverses prairies, terres et fermes dans la même paroisse. Titres incontestables.

Conditions faciles, une partie du prix exigée comptant le reste payable en neuf ou dix années. S'adresser sur le lieu à M. Girouard. St. Benoît, 11 août, 1846.

6000 PIÈCES de TAPISERIE (Papier fleuri pour chambre) à vendre par J. L. BEAUDRY & Cie. vis-à-vis le Palais de Justice. 18 septembre.

HOTEL DONEGANA, RUE NOTRE-DAME.

LE PROPRIETAIRE de ce MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public ses remerciements pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont rencontré, durant les douze années qu'ils ont conduit l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, à l'honneur d'acquiescer qu'il vient de se transporter dans cette

SPLENDIDE MAISON, RUE NOTRE-DAME.

Ci-devant appartenant à Wm Bingham Esq. et la résidence des gouverneurs les lords Durham et Sydenham; la maison a été considérablement augmentée et montée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le confort et le luxe peut désirer. La SITUATION est centrale, à une petite distance du champ de man, de la Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, du Palais Episcopale, des Banques, des Bureaux du gouvernement, du Palais de Justice et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élevation sur laquelle l'Hotel est bâti, lui donne beaucoup de lumière et beaucoup d'air; et le command de tous côtés une vue excellente, magnifique de la Cité, de la Rivière, de l'Isle Ste. Hélène de la rive opposée, de la Montagne et du paysage si pittoresque que l'environne.

L'établissement a été meublé de fond en comble avec des MEUBLES, TAPISERIES, TAPIS, TENTURES, etc., TOUT NOUVEAU ET DU GENRE LE PLUS SOMPTUEUX. ET LE PLUS FASHIONABLE dignes de toutes façons du PREMIER HOTEL de l'Amérique Britannique. On trouve dans la maison 6 chambres de bains et une Salle de B'ard.

La TABLE sera toujours fournie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire s'efforcera de satisfaire ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage, le grand nombre de personnes que l'établissement leur permet de recevoir, sera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des voitures sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux à Vapeur, aux différents endroits de départ, aux Bureaux des Stages ou Diligences, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuel ne négligera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur de Rasco.

Montréal 19 Juin 1846. J. M. Donegana.

IMPORTATION DU PRINTEMPS HARKIN & BADEAUX, No. 140 rue Notre-Dame.

LA MAISON HARKIN ET BADEAU s'annoncent par l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de France et de Fantaisies, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera que le NOUVEAU FONDUS comprend ce qu'il y a de plus varié et de plus à la mode en fait de tissus.

CHAPEAUX FASHIONABLES: LONDRES ANDREW HAYES. (Maison de Chapelier de Londres Etablie en 1837, rue Notre-Dame.)

Le sousigné vient de recevoir par le Great Britain, l'Albion, l'Erasmus et le James Campbell, vingt caisses de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire. Montréal, 31 juillet, 1846.

MAISON BEAUDRY & FRERE, Rue Notre-Dame No. 124.

LA MAISON BEAUDRY & FRERE vient de recevoir son assortiment du printemps de marchandises de LONDRES et de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Esse, ils ont surtout en main une belle collection de Châles de Satin et Cashmere, Etouffes à pantalons et à veste, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Liégeois, aussi des Bonnets avec la feuille d'ébarbe et le castor. Montréal, 31 juillet 1846.

HOTEL DALEY. J. H. DALEY, (CI-DEVANT DE KINGSTON.)

ETANT venu se fixer à Montréal, à pris cet ETABLISSEMENT si bien connu comme l'HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aïsaance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

Les Chambres à Coucher Seront toujours choisis avec la plus scrupuleuse attention quant à la qualité. Aucune autre que celle qui serait de la qualité la plus fine ne serait admise dans la maison. Surtout, pour être prêt à recevoir les voyageurs et à leur offrir tout le confort de la maison d'un hôtel.

Les Salons des Dames et des Messieurs Seront toujours tenus avec le goût le plus élégant et le plus agréable. Les dépense des plus élégantes pourront être faites. Aucune dépense n'est épargnée pour mettre les meubles et l'arrangement des appartements, de manière à rendre les salons de réception les plus recherchés.

La Carte de Menu Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obtenir sur les excellents marchés de cette ville; et l'on croit que l'exécution de ce menu sera toujours en harmonie avec le plus grand goût et le plus agréable.

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciements les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute son attention à leur confort. Montréal, 16 juin 1846.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT, RUE CÔTÉ No. 14.

ON trouvera constamment à cet ETABLISSEMENT. PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes espèces. Cette collection est la plus considérable à présent de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'étendue de cette collection.

ON NE PAYE RIEN pour voir. Rue coté, derrière la Banque de Montréal. Montréal, 14 Juillet.

VOYAGE DE PLAISIR A VARENNES, TOUS LES DIMANCHES A UNE HEURE PRECISE.

Le Steamer ST. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche prochain le 7 courant, et continuera pendant la saison, sous le commandement de M. G. H. G. à Montréal à 1 heure P. M., et revient de bonne heure dans l'après-midi. 6 juin.

M. R. LOUIS DELAGRAVE a transporté son Bureau sur la Rue des Commissaires, No. 60 à côté du Bureau du Rail-Road. 25 août 1846.

FAITES ATTENTION. TAPIS A L'HUILE, VENDRE au magasin de M. A. LAFRAMME, No. 185 Marché à Foie, 1000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grande variété, pour chambre, passage et Escaliers, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Tapis, et Sacs à Coudre pour différens usages; Toile pour Chapeaux, Capots et Jantons, etc.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE